



Institut des Comptes nationaux

Analyse des prix

Rapport semestriel 2024 de l'Institut des comptes nationaux

**Evolution de l'inflation en Belgique et dans les pays
voisins au premier semestre 2024**

Observatoire des prix

L'inflation totale repart à la hausse en Belgique à cause de la contribution positive de l'énergie

Après la forte baisse de 2023, l'inflation totale a augmenté de manière générale au cours des premiers mois de 2024. La hausse de l'inflation totale est tirée par une accélération de l'inflation pour l'énergie. La baisse de l'inflation pour les produits alimentaires, les services et les biens non énergétiques s'est, quant à elle, poursuivie au cours des derniers trimestres, bien que l'inflation pour les produits alimentaires ait augmenté légèrement depuis avril.

Au deuxième trimestre 2024, l'inflation totale en Belgique, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), s'est élevée à 5,1 % en moyenne. Depuis le dernier trimestre 2023, où l'inflation totale était encore négative, elle a augmenté chaque trimestre en 2024 sans interruption jusqu'à aujourd'hui.

Cette augmentation de l'inflation totale s'explique par le fait que le groupe des produits énergétiques a d'abord eu un impact moins négatif et a ensuite fortement contribué positivement à l'inflation totale au deuxième trimestre 2024. Au deuxième trimestre 2024, les prix de l'énergie ont augmenté de 20,9 % par rapport à la même période de l'année précédente. D'ailleurs, la forte inflation du deuxième trimestre est dû à la disparition de l'effet des mesures de soutien forfaitaire de l'année dernière pour l'électricité et le gaz (au cours de la période de novembre 2022 à mars 2023). Ces mesures ont été réparties sur l'ensemble de l'année dans l'indice et leur impact à la baisse sur l'indice a complètement disparu à partir d'avril 2024.

L'inflation a continué à ralentir sur une base trimestrielle pour toutes les autres catégories de produits. Après avoir culminé à 16,9 % au premier trimestre 2023, l'inflation des produits alimentaires a suivi une tendance à la baisse chaque trimestre suivant. Au deuxième trimestre 2024, elle a atteint 3,9 %. La baisse du rythme d'augmentation des prix se poursuit dans presque toutes les sous-catégories. Il a augmenté surtout pour le tabac au cours des derniers mois. L'inflation des services et des biens industriels non énergétiques a également continué à ralentir au cours des derniers trimestres, atteignant respectivement 4,4 % et 1,3 % au deuxième trimestre 2024. Ce n'est qu'au cours du mois de soldes de janvier qu'il y a eu une augmentation temporaire de l'inflation pour les biens industriels non énergétiques (4,3 %) et ce uniquement en raison des rabais moins prononcés sur les vêtements.

Par conséquent, l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'inflation pour l'énergie et les produits alimentaires non transformés, a également diminué pour atteindre 3,5 % en moyenne au deuxième trimestre.

Évolution récente de l'inflation sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2023			2024		2024 – II			Contri- bution 2024T1 ¹	Contri- bution 2024T2 ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin			
Énergie	22,4	57,9	-28,4	-32,0	-32,1	-36,4	-6,9	20,9	17,1	20,4	25,6	-0,84	1,97	10,1
Produits alimentaires	0,9	8,3	12,7	14,2	11,7	8,3	4,8	3,9	3,9	3,9	4,0	1,01	0,84	20,6
Produits alimentaires transformés	1,7	8,4	12,7	14,2	11,8	8,4	4,8	4,6	4,6	4,6	4,5	0,82	0,78	16,5
Produits alimentaires non transformés ^a	-2,2	7,6	12,4	14,1	11,3	8,0	4,5	1,3	1,1	1,3	1,6	0,19	0,06	4,1
Biens et services	1,3	4,0	6,0	6,5	6,0	5,2	4,2	3,3	3,4	3,1	3,2	2,80	2,24	69,3
Biens industriels non-énergétiques	0,8	4,2	5,4	6,5	4,7	3,6	2,8	1,3	1,3	1,3	1,3	0,69	0,34	25,6
Services	1,6	3,8	6,3	6,5	6,7	6,1	5,1	4,4	4,7	4,1	4,4	2,11	1,90	43,7
Inflation sous-jacente^b	1,4	4,9	7,4	8,1	7,2	5,8	4,3	3,5	3,7	3,4	3,5	3,62	3,02	85,8
p.m. Indice santé ^c	2,0	9,3	4,3	5,6	3,7	0,8	2,7	3,4	3,3	3,2	3,8			
Inflation totale	3,2	10,3	2,3	2,6	1,6	-0,6	3,0	5,1	4,9	4,9	5,4	2,97	5,05	100,0

Sources: CE, SPF Économie, Statbel.

^a Fruits, légumes, viandes et poissons. ^b Mesuré par l'IPCH, hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques.

^c Indice national des prix à la consommation, hors tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel.

¹ Contribution à l'inflation totale (en points de %) 2 p.m. Poids en 2024 (in %).

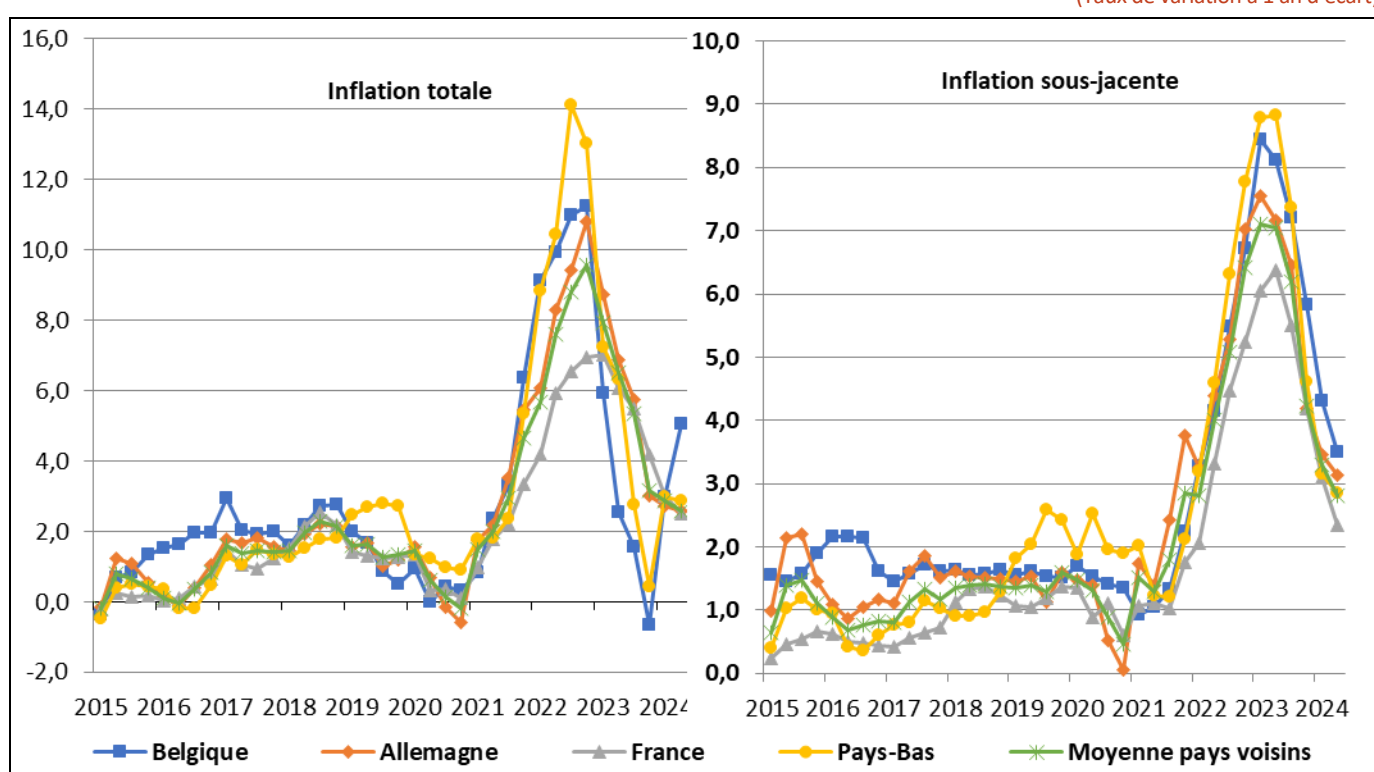
Comme en Belgique, l'inflation totale aux Pays-Bas a été plus élevée au cours des deux premiers trimestres 2024 que lors du dernier trimestre 2023. En France et en Allemagne, en revanche, l'inflation totale a continué à diminuer au cours des deux premiers trimestres de cette année, mais elle y était beaucoup plus élevée qu'en Belgique à la fin de 2023. En

effet, alors que le différentiel d'inflation totale au quatrième trimestre 2023 était encore en faveur de la Belgique, l'inflation totale au deuxième trimestre 2024 était plus élevée en Belgique que chez ses trois principaux voisins. Depuis janvier 2020, l'inflation cumulée a été plus basse en Belgique qu'aux Pays-Bas et qu'en Allemagne, mais elle a été plus élevée qu'en France. Aux Pays-Bas, en France et en Allemagne, l'inflation totale au deuxième trimestre 2024 s'est élevée respectivement à 2,9 %, 2,5 % et 2,6 %. Au deuxième trimestre 2024, l'inflation de l'énergie en Belgique a été beaucoup plus élevée en Belgique que dans chacun de ses principaux voisins, tout comme l'inflation des produits alimentaires transformés. L'inflation des services et l'inflation des produits alimentaires non transformés n'a été plus élevée qu'aux Pays-Bas, l'inflation des produits industriels n'a été plus élevée qu'en Allemagne.

Il est important de noter que l'inflation sous-jacente en Belgique (3,5 %) était également plus élevée au deuxième trimestre qu'en Allemagne (3,1 %), en France (2,3 %) et aux Pays-Bas (2,8 %).

Évolution trimestrielle de l'inflation totale et de l'inflation sous-jacente en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources: CE, SPF Économie, Statbel.

Inflation totale et ses principaux groupes de produits en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier et deuxième trimestre 2024

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique		Moyenne des pays voisins		Allemagne		France		Pays-Bas		Poids en 2024 (en %)	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	Belgique	Moyenne pays voisins
Énergie	-6,9	20,9	-0,2	1,2	-2,8	-1,6	3,2	4,6	0,7	3,6	10,1	9,9
Produits alimentaires	4,8	3,9	3,9	2,2	3,2	2,2	4,9	1,9	3,2	3,5	20,6	17,4
Produits alimentaires transformés	4,8	4,6	4,7	2,7	4,0	2,7	5,9	2,3	3,6	3,9	16,5	14,1
Produits alimentaires non transformés	4,5	1,3	0,2	0,4	-0,6	0,0	0,8	0,5	1,5	1,7	4,1	3,3
Biens et services	4,2	3,3	3,0	2,8	3,4	3,2	2,5	2,4	3,1	2,6	69,3	72,7
Biens industriels non-énergétiques	2,8	1,3	1,6	0,8	2,6	1,4	0,7	0,4	-0,1	-1,0	25,6	26,3
Services	5,1	4,4	3,8	4,0	3,8	4,3	3,3	3,3	5,2	5,0	43,7	46,4
Inflation sous-jacente	4,3	3,5	3,3	2,8	3,5	3,1	3,1	2,3	3,2	2,8	85,8	86,8
IPCH	3,0	5,1	2,9	2,6	2,7	2,6	3,0	2,5	3,0	2,9	100,0	100,0
IPCH (taux de taxation constant)	0,4	4,2	2,6	2,1	2,3	2,0	3,0	2,2	2,2	2,0	100,0	100,0

Sources: CE, SPF Économie, Statbel.

Augmentation des prix de l'énergie due à la disparition de l'effet des mesures de soutien

L'inflation globale a augmenté au cours des derniers mois en raison de la forte hausse de l'inflation pour l'énergie. Après la baisse des prix de 28,4 % en moyenne en 2023 (et même -36,4 % au dernier trimestre 2023), l'inflation pour l'énergie a atteint 20,9 % au deuxième trimestre. De fortes hausses de prix ont été enregistrées au deuxième trimestre 2024 principalement pour le gaz et les carburants liquides. Les prix à la consommation du gaz ont augmenté de 90,5 % par rapport au même trimestre de l'année précédente et ceux des carburants liquides de 26,3 %. Les prix à la consommation de l'électricité et des carburants ont augmenté respectivement de 6,1 % et de 2,5 %

En 2023, la combinaison de plusieurs facteurs a eu un impact à la baisse sur les prix de l'énergie. Les prix de gros ont chuté sur les marchés des matières premières énergétiques en raison notamment d'une baisse de la demande due à des conditions météorologiques clémentes et à d'importants efforts d'économie d'énergie, ainsi qu'au ralentissement de l'économie chinoise. Au cours des six premiers mois de 2024, la situation du marché des matières premières a également été relativement favorable aux consommateurs, mais elle a connu une nouvelle hausse des prix internationaux du pétrole. Au cours des cinq premiers mois, le prix du pétrole Brent, exprimé en euros, était de 4 % supérieur à celui de la même période en 2023¹. Pour le gaz naturel et l'électricité, les prix de gros ont même baissé au cours des premiers mois de 2024, mais les prix de gros du gaz naturel sont repartis à la hausse à partir d'avril et de l'électricité à partir de mai. L'augmentation récente des prix de gros serait due, entre autres, à des problèmes d'approvisionnement (y compris la maintenance des champs gaziers norvégiens) et à des tensions géopolitiques accrues qui se répercutent sur les prix du gaz en Europe, étant donné que l'approvisionnement en gaz européen dépend davantage du marché (mondial) du GNL. Malgré cela, les prix de gros de l'électricité² et du gaz naturel sont restés inférieurs aux niveaux de l'année dernière au cours des cinq premiers mois de cette année.

L'intensification de l'inflation de l'énergie au cours des derniers mois est donc due à l'atténuation de l'impact des diverses mesures gouvernementales visant à modérer les factures d'énergie. Le dernier effet de ces mesures a disparu de l'indice de l'électricité et du gaz naturel en mars. La disparition du forfait de base pour l'électricité et le gaz aura encore un effet croissant sur l'inflation jusqu'en février 2025.

¹ Insee, [Prix du pétrole et prix des matières premières importées](#).

² Pour rappel, la formation des prix de l'électricité sur la bourse (spot et forward) est basée sur la tarification au coût marginal. Ainsi, la production marginale d'électricité appelée à assurer l'équilibre en Europe est souvent une centrale à gaz. Le coût de production de l'électricité par ce type de centrale est fortement influencé par le prix du gaz.

Le changement de l' accise fédérale à partir d'avril 2023 joue également un rôle tant pour l'électricité que pour le gaz naturel. À impôts indirects inchangés, l'inflation pour le gaz naturel et l'électricité aurait été plus faible au deuxième trimestre 2024, atteignant respectivement 85,6 % et 4,7 %.³

Évolution récente des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

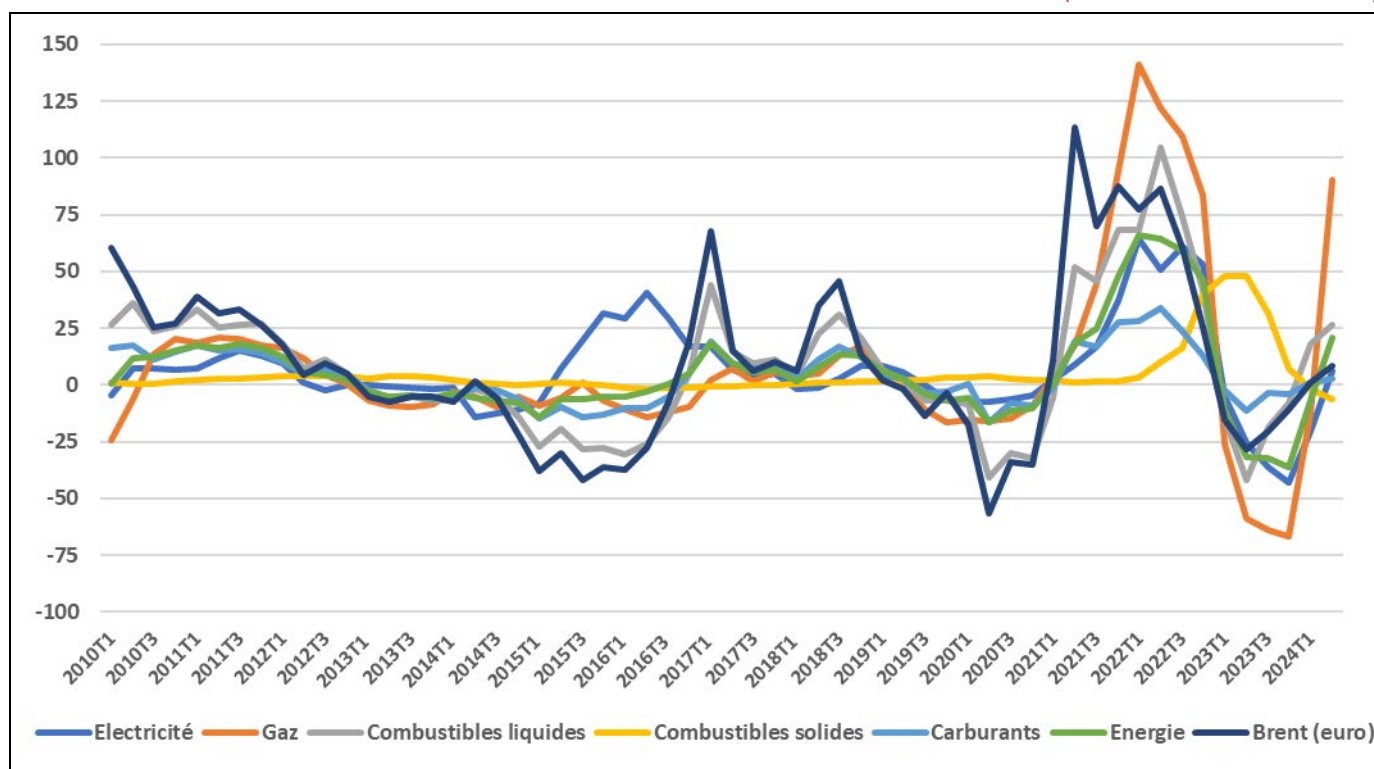
	2021	2022	2023	2023			2024		2024 – II			Contri- bution 2024T1 ¹	Contri- bution 2024T2	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin			
Electricité	16,2	57,1	-28,7	-25,3	-36,4	-43,2	-20,3	6,1	1,9	3,6	13,3	-7,67	2,00	34,6
Gaz	39,6	109,2	-55,2	-59,1	-64,1	-66,8	-12,3	90,5	78,4	81,1	115,2	-2,41	14,10	20,1
Combustibles liquides	36,4	70,5	-21,9	-41,7	-19,0	-8,2	18,0	26,3	23,2	30,6	25,5	2,77	4,03	13,6
Combustibles solides	1,6	17,4	31,8	47,9	31,7	7,4	-1,6	-6,5	-6,7	-6,6	-6,1	-0,02	-0,07	1,3
Carburants pour véhicules particuliers	15,2	24,1	-5,4	-11,5	-3,5	-3,8	1,2	2,5	2,6	4,0	0,9	0,42	0,85	30,4
Énergie	22,4	57,9	-28,4	-32,0	-32,1	-36,4	-6,9	20,9	17,1	20,4	25,6	-6,91	20,91	100,0

Sources: CE, SPF Économie, Statbel.

¹ Contribution à l'inflation du groupe (en point de pourcentage) ² p.m. Poids 2024 (en %).

Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à un an d'écart)



Sources: Insee⁴, CE, SPF Économie, Statbel.

³ Le nouveau système d'accises distingue désormais la consommation de base (jusqu'à 3 000 kWh par an pour l'électricité et 12 000 kWh par an pour le gaz naturel) et la consommation supplémentaire par ménage. Lorsque le prix de l'électricité et/ou du gaz dépasse un plafond fixé, les accises sont réduites sur la consommation de base (mais pas sur la consommation supplémentaire). En outre, lorsque le prix du gaz tombe en dessous de la limite minimale, les accises sur la consommation supplémentaire de gaz naturel augmentent afin de décourager la consommation de gaz.

⁴ L'évolution du prix du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, « [International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel](#) ».

Inflation pour l'énergie et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au premier et deuxième trimestre 2024 ^{5 6 7}

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique		Moyenne des pays voisins		Allemagne		France		Pays-Bas		Poids en 2024 (en %)	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	Belgique	Moyenne pays voisins ¹
Electricité	-20,3	6,1	1,8	1,9	-7,6	-7,2	22,2	19,4	-26,6	-19,7	34,6	31,4
Gaz	-12,3	90,5	0,8	-2,4	1,8	-1,7	-6,2	-10,8	14,2	11,9	20,1	17,2
Combustibles liquides	18,0	26,3	-11,2	-4,3	-15,0	-9,7	-5,1	3,8	0,0	0,0	13,6	3,6
Combustibles solides	-1,6	-6,5	-11,6	-9,6	-11,9	-10,2	-11,5	-9,4	Nd	Nd	1,3	1,4
Carburants pour véhicules particuliers	1,2	2,5	-1,1	1,6	-0,7	1,2	-3,8	0,0	8,0	12,1	30,4	42,9
Énergie	-6,9	20,9	-0,2	1,2	-2,8	-1,6	3,2	4,6	0,7	3,6	100,0	100,0
Énergie (taux de taxation constant)	-25,9	20,6	-1,0	-1,4	-3,4	-3,8	2,6	1,7	-3,2	-1,0		

Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

Nd : non disponible.

¹ L'énergie thermique, qui n'est pas repris dans l'indice de la Belgique, a un poids de 3,6 % en moyenne dans les pays voisins.

Au deuxième trimestre 2024, le différentiel d'inflation pour l'énergie avec nos principaux voisins était nettement en défaveur de la Belgique. Alors que l'inflation de l'énergie en Belgique a atteint 20,9 %, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas elle a été respectivement de -1,6 %, 4,6 % et 3,6 %. Cette situation est d'autant plus remarquable que le différentiel d'inflation était encore en faveur de la Belgique tant en 2023 qu'au premier trimestre 2024: la Belgique enregistrait une inflation négative pour l'énergie lors de ces cinq trimestres. Depuis le dernier trimestre 2023, l'inflation pour l'énergie en Allemagne est toujours négative (bien que moins prononcée). En France, elle est restée plus ou moins stable et elle est devenue positive aux Pays-Bas.

Le différentiel d'inflation avec les pays voisins était important au deuxième trimestre 2024 tant pour le gaz naturel que pour les combustibles liquides. Ainsi, l'inflation a été fortement positive pour le gaz naturel en Belgique, tandis qu'en France et en Allemagne, par exemple, les prix ont baissé d'une année à l'autre⁸. La baisse des prix à la consommation en matière de combustibles liquides a été particulièrement frappante en Allemagne (-9,7 %).

Comme mentionné quelques lignes plus haut, il existe des explications méthodologiques à la forte inflation énergétique en Belgique. Cependant, n'oublions pas qu'un ajustement méthodologique a eu lieu aux Pays-Bas en juin 2023 en matière de calcul de l'indice pour le gaz et l'électricité. La méthodologie précédente y était basée sur les nouveaux contrats de gaz et d'électricité qui pouvaient être conclus au cours du mois en question. Cette méthodologie est toujours appliquée en Belgique et est conforme aux lignes directrices d'Eurostat. Depuis juin 2023, la nouvelle méthodologie aux Pays-Bas prend en compte tous les contrats actuellement en vigueur sur les marchés de l'énergie, c'est-à-dire les contrats nouvellement conclus ainsi que les anciens contrats en cours.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans les rapports précédents, il existe également des différences entre les pays en termes d'organisation du marché. En Allemagne, par exemple, les marchés de l'électricité et du gaz sont moins

⁵ En France, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), appelée également Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE), a été augmenté le 1er février 2024. Elle augmentera de nouveau en février 2025.

⁶ La taxe sur l'énergie pour l'électricité et le gaz a changé le 1er janvier 2024. La taxe sur l'électricité a été légèrement réduite en 2024, alors que la taxe sur le gaz a été augmentée. Par le biais de cette augmentation, le gouvernement néerlandais espère encourager davantage les ménages à consommer moins de gaz.

⁷ Les accises ont été augmentées le 1er juillet 2023 pour les carburants aux Pays-Bas.

⁸ Le 1er avril 2024, le taux de TVA sur la consommation de gaz est passé à 19 % en Allemagne. Entre le 1er octobre 2022 et le 31 mars 2024, le taux inférieur de 7 % s'appliquait encore. Ainsi, à impôts indirects inchangés, la baisse du prix du gaz naturel aurait été encore plus prononcée.

libéralisés qu'en Belgique et, en France, les prix de l'électricité sont encore réglementés. En Belgique, les prix de gros sont plus rapidement répercutés sur les prix de l'énergie à la consommation (en partie en raison d'une part importante de contrats mensuels à prix variables et, dans une plus faible mesure, de la composante fixe - taxes et/ou prélèvements - dans le prix à la consommation du mazout et du gaz naturel).

Enfin, malgré la forte inflation actuelle en Belgique, les prix de détail de l'électricité en mai ont été moins élevés en Belgique qu'en Allemagne et aux Pays-Bas. Il n'y a qu'en France que les consommateurs ont payé moins cher. Sur le marché de détail du gaz naturel, les prix en Belgique étaient nettement inférieurs à ceux de chacun des pays voisins.⁹

L'inflation des denrées alimentaires continue de baisser, mais reste relativement élevée au deuxième trimestre en raison de l'inflation du tabac. Les prix des matières premières alimentaires et les prix à la production de l'industrie alimentaire se stabilisent à des niveaux élevés.

L'inflation des denrées alimentaires a encore baissé au cours du premier semestre 2024 par rapport à 2023. Au quatrième trimestre 2023, elle se situait encore à 8,3 %. Au premier trimestre 2024, le taux d'augmentation des prix des denrées alimentaires a atteint 4,8 % et, au deuxième trimestre 2024, il a encore diminué pour atteindre 3,9 % en moyenne.

Au premier trimestre 2024, l'inflation des produits alimentaires transformés et non transformés a fortement diminué pour atteindre respectivement 4,8 % et 4,5 % (contre respectivement 8,4 % et 8,0 % au dernier trimestre 2023). Au cours du trimestre suivant, elle s'est plus ou moins stabilisée à 4,6 %, tandis que celle des prix des produits alimentaires non transformés a encore diminué pour atteindre 1,3 % en moyenne.

Le ralentissement du taux de croissance des prix à la consommation est largement lié à la stabilisation des prix des matières premières et des prix de production de l'industrie alimentaire, bien qu'à un niveau élevé. Après une baisse de 25,8 % entre mai 2022 et août 2023, les prix des matières premières sont retournés légèrement à la hausse, en présentant toutefois des fluctuations mensuelles. Après s'être stabilisés à la fin de l'année 2023, les prix de la production manufacturière ont rebondi à la hausse au cours des premiers mois de l'année 2024. Cette hausse des prix à la production au sein de l'agro-industrie est presque exclusivement due à la forte augmentation des prix à la production belges pour la fabrication de cacao, de chocolat et de confiserie. En aval de la chaîne alimentaire, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés hors alcool et tabac ont à nouveau augmenté au premier trimestre 2024 après s'être plus ou moins stabilisés au second semestre 2023. Au deuxième trimestre 2024, cependant, les prix à la consommation de ces produits ont de nouveau légèrement baissé.

En ce qui concerne le pain et les céréales, l'inflation a diminué au cours du premier semestre 2024 pour atteindre 2,6 % au premier trimestre et 1,4 % au deuxième trimestre 2024. Ce ralentissement de l'inflation pour ces produits est lié à la baisse des prix des matières premières céréalières en 2023. Par rapport au pic atteint en mai 2022, le prix des matières premières céréalières a baissé en moyenne de 42 % en mars 2024. Au deuxième trimestre 2024, les cotations des céréales ont rebondi à la hausse. Les prix à la production de l'industrie de la boulangerie et des pâtes alimentaires sont restés stables au cours des premiers mois de 2024.

Après une période de taux d'inflation très élevés, le taux de croissance des prix des produits laitiers est retombé à 0,7 % au premier trimestre 2024. Depuis mars 2024, une inflation négative a même été enregistrée (-1,6 % en moyenne au deuxième trimestre 2024). Ici aussi, l'évolution des prix des matières premières a un impact. Après le pic des prix des matières premières pour les produits laitiers en juin 2022, ceux-ci ont baissé jusqu'en septembre 2023 (-32,6 %). Depuis lors, ces prix des matières premières ont toutefois retrouvé une tendance à la hausse. Entre septembre 2023 et juin 2024, ces prix ont augmenté en moyenne de 17,2 %. Ceci est principalement dû à la demande soutenue du marché mondial pour le beurre et la crème. Les prix de la production intérieure de l'industrie laitière belge ont également augmenté depuis septembre 2023 (+6,4 % entre septembre 2023 et décembre 2023). Ces prix à la production ont continué

⁹ [tableaubord202405.pdf \(creg.be\)](#)

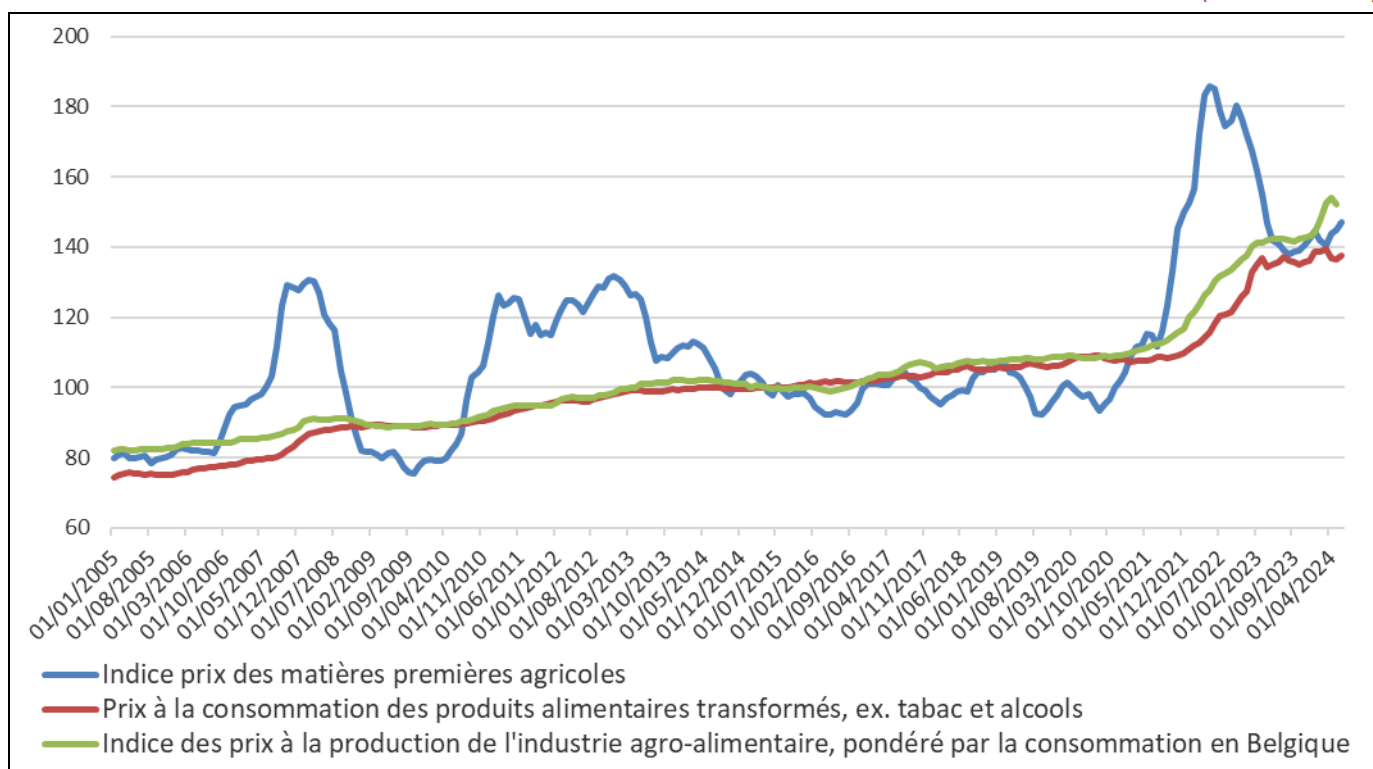
à augmenter au cours des premiers mois de 2024, mais dans une moindre mesure (+4,5 % entre décembre 2023 et mai 2024).

Les taux de variation en glissement annuel pour les huiles et les graisses diminuent également au premier trimestre 2024 (1,6 % au premier trimestre 2024 contre 6,5 % au quatrième trimestre 2023). Au deuxième trimestre 2024, cependant, l'inflation a de nouveau augmenté pour atteindre 3,6 % en moyenne. Depuis novembre 2023, les prix en magasin de ces produits sont de nouveau orientés à la hausse. Ces variations de prix en magasin sont largement dues aux cotations des matières premières de l'huile d'olive. Depuis juillet 2022, ces cotations ont fortement augmenté sur les marchés internationaux, en raison d'une maladie affectant les oliviers en Espagne et dans d'autres pays méditerranéens. Si une baisse a été enregistrée en février, mars et avril 2024 pour l'huile d'olive, les cotations sont reparties légèrement à la hausse en mai et juin. Les cotations de l'huile de colza et de l'huile de tournesol sont également reparties à la hausse au cours des premiers mois de 2024, après plusieurs mois de baisse des prix.

Après des taux d'inflation très élevés en 2022 et 2023, la catégorie du café, du thé et du cacao a enregistré des taux d'inflation négatifs au cours des deux premiers trimestres de 2024 (respectivement -1,2 % et -0,9 %). Les prix des matières premières du café ont augmenté de 38,5 % entre août 2023 et juin 2024. Les cotations internationales des fèves de cacao ont également augmenté très fortement. En avril 2024, les fèves de cacao cotaient plus de trois fois plus qu'en avril 2023 sur les marchés internationaux. La hausse des prix des fèves de cacao s'est déjà reflétée dans les prix à la production belges du secteur de la fabrication de cacao, de chocolat et de confiserie, qui étaient 56,3 % plus élevés en avril 2024 qu'en avril 2023. Toutefois, ces augmentations des prix des matières premières et des prix à la production ne se sont pas encore répercutées sur les prix à la consommation du café, du thé et du cacao.

Transmission des prix dans les filières agro-alimentaires

(Indice 2015 = 100)



Sources : Statbel, DG Agri et Banque Mondiale.

Le rythme de hausse des prix a également ralenti pour les produits alimentaires non transformés. Ainsi, au deuxième trimestre 2024, le taux de variation en glissement annuel pour cette catégorie est de 1,3 %, contre 4,5 % au premier trimestre et 8,0 % au quatrième trimestre 2023. L'inflation a particulièrement baissé pour les produits à base de viande et les légumes.

Pour la viande, l'inflation a atteint 4,7 % et 3,0 % au cours des deux premiers trimestres de 2024, respectivement. Cela représente une baisse de l'inflation pendant cinq trimestres consécutifs. Cette baisse de l'inflation a été enregistrée tant pour le bœuf que le porc. Au cours des deux premiers trimestres de 2024, le bœuf était en moyenne 3,3 % puis 2,3 % plus cher qu'un an plus tôt, tandis que le porc était en moyenne 6,0 % puis 3,9 % plus cher. Le prix des carcasses de bovins AS2 et DS2 (maillon primaire) a connu une augmentation assez forte en février et mars 2024, après une année et demie de stabilisation de ce prix de la carcasse. Le prix de la carcasse de porc (maillon primaire) a diminué de 18 % entre juillet 2023 et février 2024. Depuis lors, le prix de la carcasse de porc est à nouveau orienté à la hausse.

L'inflation pour la catégorie des légumes a également fortement diminué en 2024. Au premier trimestre 2023, l'inflation était encore de 23,3 % contre 5,3 % et 1,9 % aux deux premiers trimestres 2024. Les prix à la consommation des pommes de terre ont enregistré un taux d'inflation de 9,1 % au deuxième trimestre 2024.

Si l'on compare avec les pays voisins, c'est en Belgique que l'inflation des produits alimentaires a été la plus forte. Elle était de 3,9 % au deuxième trimestre 2024, contre 3,5 % aux Pays-Bas, 2,2 % en Allemagne et 1,9 % en France. L'inflation a fortement diminué, principalement en France, entre le premier et le deuxième trimestre 2024 (4,9 % au premier trimestre 2024).

La différence dans l'inflation des produits alimentaires est principalement due à l'inflation du tabac, qui a atteint 18,2 % en Belgique au deuxième trimestre. Le 1er janvier 2024, les accises sur les cigarettes ont été augmentées de €2 par paquet. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie interfédérale 2022-2028 pour une génération sans tabac. L'inflation des denrées alimentaires non transformées et des denrées alimentaires transformées, à l'exclusion des boissons alcoolisées et du tabac, a été conforme à l'inflation des pays voisins au deuxième trimestre 2024. L'inflation des produits alimentaires non transformés a atteint 1,3 % en Belgique, contre 1,7 % aux Pays-Bas, 0,5 % en France et 0,0 % en Allemagne. Pour les produits alimentaires transformés à l'exclusion des boissons alcoolisées et du tabac, l'inflation a été de 1,4 % en Belgique au cours de cette période, contre 1,3 % en France, et de 2,2 % en Allemagne et 0,9 % aux Pays-Bas.

Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2023			2024		2024 - II			Contribution 2024T1 ¹	Contribution 2024T2 ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin			
Pain et céréales	0,5	10,9	14,3	15,8	12,9	8,0	2,6	1,4	1,6	0,7	1,9	0,39	0,21	14,3
Viande	0,4	8,1	11,2	12,6	9,7	6,9	4,7	3,0	3,3	3,2	2,5	0,92	0,59	19,9
Poisson et fruits de mer	0,4	9,3	10,4	10,2	8,1	6,8	2,8	1,3	0,5	2,8	0,6	0,13	0,06	4,4
Lait, fromage et œufs	0,2	11,8	19,6	23,5	17,2	9,4	0,7	-1,6	-1,5	-2,0	-1,4	0,06	-0,16	9,0
Huiles et graisses	1,5	19,6	17,9	21,3	14,0	6,5	1,6	3,6	1,8	4,3	4,6	0,03	0,06	1,6
Fruits	-6,5	4,6	10,9	12,8	10,8	8,9	5,2	0,2	0,4	0,0	0,3	0,28	0,02	5,4
Légumes	-2,1	8,1	18,6	21,5	19,3	11,1	5,3	1,9	1,5	1,2	3,0	0,39	0,14	7,4
Sucre, confiture, chocolat	0,4	6,9	14,1	16,9	14,2	9,7	5,1	2,2	2,3	2,1	2,1	0,27	0,12	5,4
Produits alimentaires n.c.a.	-0,4	8,1	13,6	15,9	12,2	8,0	1,3	0,4	0,0	0,5	0,7	0,04	0,01	3,1
Boissons non alcoolisées	-0,8	7,6	9,9	12,1	8,7	5,0	1,6	0,6	1,8	0,2	-0,1	0,10	0,04	5,8
<i>Café, thé et cacao</i>	-0,9	13,1	11,4	13,1	7,5	5,9	-1,2	-0,9	-1,4	-0,2	-1,1	-0,01	-0,01	1,1
<i>Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus</i>	-0,8	6,3	9,5	11,8	9,0	4,8	2,3	1,0	2,5	0,3	0,1	0,11	0,05	4,7
Boissons alcoolisées	0,6	4,4	6,3	7,1	5,7	3,4	1,3	1,5	2,9	2,1	-0,4	0,11	0,13	8,1
<i>Spiritueux</i>	1,2	2,3	6,5	7,2	6,2	5,5	1,5	0,6	2,1	0,6	-0,8	0,01	0,01	0,6
<i>Vins</i>	0,4	3,2	6,3	7,0	5,3	4,4	2,3	2,2	3,2	4,5	-1,1	0,12	0,12	4,8
<i>Bière</i>	0,8	7,3	6,7	8,0	6,8	1,6	-0,3	0,3	2,8	-1,9	-0,1	-0,02	0,00	2,7
Tabac	8,5	6,5	10,6	10,5	10,8	12,3	14,3	18,2	17,0	18,5	19,2	2,06	2,71	15,7
Produits alimentaires	0,9	8,3	12,7	14,2	11,7	8,3	4,8	3,9	3,9	3,9	4,0	4,79	3,93	100,0
<i>Produits alimentaires transformés</i>	1,7	8,4	12,7	14,2	11,8	8,4	4,8	4,6	4,6	4,6	4,5	3,89	3,65	79,9
<i>Produits alimentaires non transformés</i>	-2,2	7,6	12,4	14,1	11,3	8,0	4,5	1,3	1,1	1,3	1,6	0,89	0,28	20,1

Sources: CE, SPF Économie, Statbel.

¹ Contribution à l'inflation du groupe (en points de %), 2 p.m. poids dans le groupe en 2024 (en %).

L'inflation des services et des biens industriels non énergétiques diminue après une période de forte hausse

L'inflation des **services** a fortement augmenté depuis le troisième trimestre 2021, présentant un pic au troisième trimestre 2023 (6,7 %). Depuis lors, le rythme d'augmentation des prix des services a ralenti, passant de 6,1 % au quatrième trimestre 2023 à 4,4 % au deuxième trimestre 2024¹⁰. Ce ralentissement de l'inflation du prix des services a été principalement causé par une diminution de l'inflation pour l'hébergement (de 18,5 % en moyenne au quatrième trimestre 2023 à 1,5 % au deuxième trimestre 2024 pour les hôtels ou parcs de vacances), les restaurants et cafés (de 7,3 % au quatrième trimestre 2023 à 5,2 % au deuxième trimestre 2024) et les services hospitaliers (de 7,5 % au quatrième trimestre 2023 à 3,4 % au deuxième trimestre 2024).

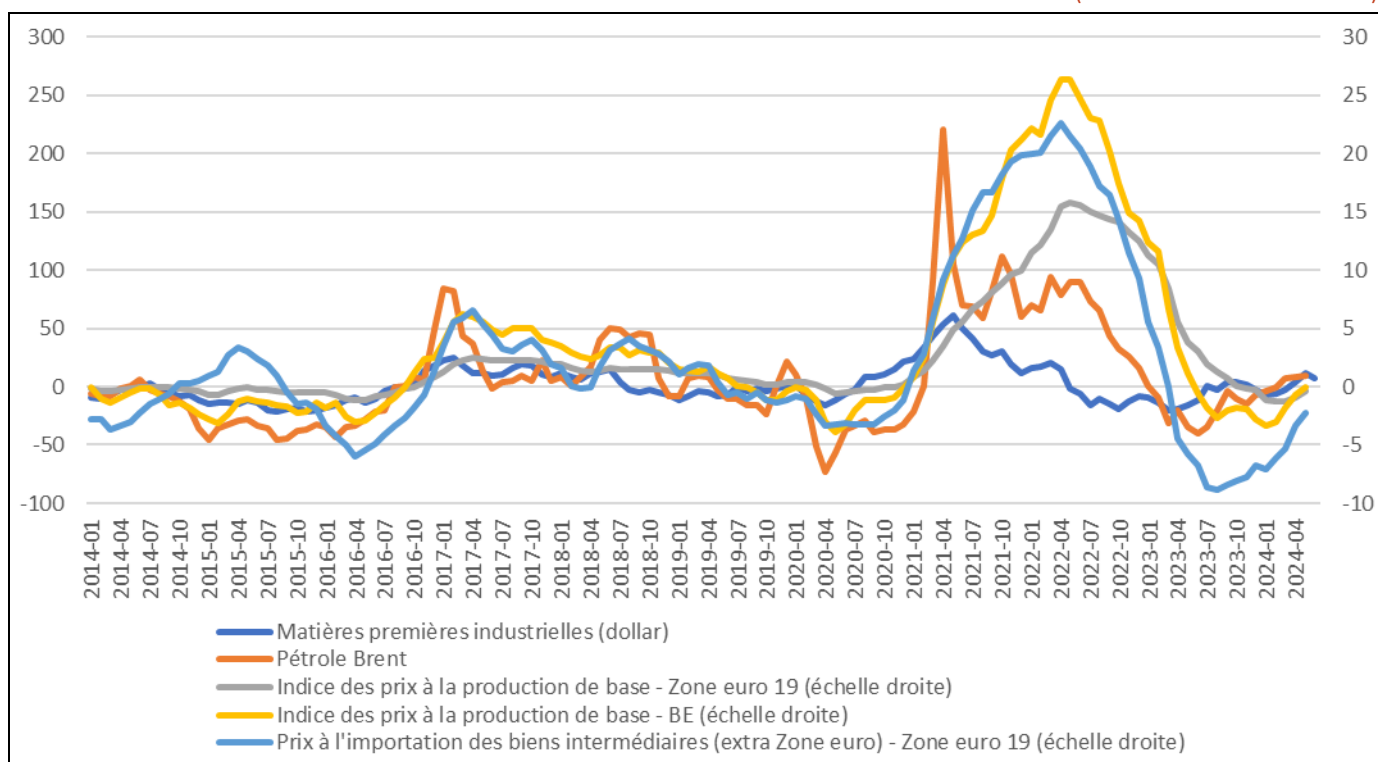
Le rythme de croissance des prix de la catégorie de produits des **biens industriels non énergétiques** (BINE) s'est établi en moyenne à 1,3 % au deuxième trimestre 2024, ce qui représente une forte baisse du taux d'inflation par rapport au premier trimestre 2023, où l'inflation pour cette catégorie s'élevait à 6,8 %. L'évolution des prix à la consommation des biens industriels non énergétiques s'explique par l'évolution des prix des maillons de production sous-jacents. Le rythme de croissance des prix des cotations internationales des matières premières (bois, métaux et minéraux, etc. en dollars) et du pétrole Brent (en euros) a connu une forte baisse depuis le printemps 2021, mais est reparti à la hausse depuis le printemps 2023. En mai 2024, la variation des prix en glissement annuel s'élève à 11,7 % pour les matières premières industriels (en dollars) et à 8,8 % pour le pétrole Brent (en euros). Cette hausse des prix des matières premières semble se traduire tranquillement par une stabilisation de l'indice de base des prix à la production de la zone euro. Pour rappel, l'indice de base des prix à la production mesure l'évolution des prix des biens intermédiaires dans les premiers maillons de la chaîne de production. Depuis novembre 2022, le rythme de croissance des prix à l'importation des biens de consommation non alimentaires a fortement ralenti et des baisses de prix en glissement annuel ont même été enregistrées depuis juillet 2023, même si elles ont été de moins en moins prononcées ces derniers mois (-0,6 % en mars 2024) et légèrement positif en avril 2024 (0,1 %). Depuis décembre 2022, l'indice des prix à la production des biens de consommation non alimentaires a également enregistré des taux d'inflation en baisse (0,8 % en mai 2024). Enfin, la hausse des prix à la consommation des biens industriels non énergétiques a atteint un pic en février 2023 dans la zone euro (6,8 %) et en mars 2023 en Belgique (7,0 %) avant de diminuer fortement tant en Belgique que dans la zone euro¹¹.

¹⁰ Voir le tableau 9 de l'annexe statistique pour un aperçu de l'évolution récente des prix à la consommation des biens industriels non énergétiques et des services en Belgique.

¹¹ Voir le graphique Pression sur les prix aux derniers échelons de la production des biens industriels non énergétiques dans l'annexe statistique.

Pression sur les prix dans les premiers maillons de la chaîne de production des biens industriels non énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources: Banque mondiale, Insee, CE.

Remarque: L'indice de base des prix à la production est l'indice des prix à la production excluant l'énergie.

Les biens industriels non énergétiques qui ont le plus contribué à l'inflation pour cette catégorie de produits sont les vêtements (+3,3 % au deuxième trimestre de 2024), les autres articles et équipements pour les loisirs, le jardin et les animaux domestiques (+2,7 % au deuxième trimestre 2024), et les journaux, livres et articles de papeterie (+6,2 % au deuxième trimestre 2024). En revanche, les achats de véhicules ont le plus contribué à la baisse de l'inflation pour les BINE (passant de 3,4 % au quatrième trimestre 2023 à 1,1 % au deuxième trimestre 2024).

L'inflation des services a également diminué dans les pays voisins. En Allemagne et en France, l'inflation des services au deuxième trimestre de 2024 était plus faible qu'en Belgique (4,3 % en Allemagne, 3,3 % en France contre 4,4 % en Belgique). Elle était, en revanche, plus élevée aux Pays-Bas (5,0 %) ¹². Cette inflation plus élevée en Belgique qu'en Allemagne et en France est principalement causée par les catégories des loyers résidentiels réels ¹³, des services hospitaliers, des restaurants et cafés et des services de téléphonie et d'internet. En revanche, les services d'hébergement, les assurances et les services financiers ont le plus contribué à la baisse de l'inflation en Belgique par rapport aux Pays-Bas.

Comme en Belgique, le rythme de croissance des prix des biens industriels non énergétiques a ralenti en Allemagne, en France et aux Pays-Bas au deuxième trimestre 2024. Aux Pays-Bas et en France, le taux d'inflation pour ces produits a été plus faible qu'en Belgique (-1,0 % aux Pays-Bas, 0,4 % en France et 1,4 % en Allemagne, contre 1,3 % en Belgique). La catégorie des vêtements explique notamment le niveau d'inflation plus élevé pour les biens industriels non énergétiques en Belgique qu'en France et aux Pays-Bas. Les achats de matériel audio, vidéo, photo, cinématographique et informatique ainsi que de voitures ont en revanche été à l'origine du niveau d'inflation le plus faible en Belgique qu'en Allemagne.

¹² Voir le tableau 10 de l'annexe statistique pour un aperçu de l'inflation pour les biens et services industriels non énergétiques et les principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au deuxième trimestre 2024.

¹³ Pour plus d'informations sur les loyers réels, veuillez consulter le rapport annuel 2023 de l'Observatoire des prix. En Belgique, l'augmentation des loyers est liée à l'évolution de l'indice de santé. En Allemagne, les loyers ne peuvent être augmentés que par accord ou par la loi. En France, un propriétaire peut augmenter le loyer une fois par an si cela est prévu dans le bail, sinon le loyer ne peut pas être révisé.




SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

|
 <https://economie.fgov.be>

Editeur responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Version internet